

Compte-Rendu de la Réunion du Vendredi 10 juillet 2020

Date de convocation : jeudi 2 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FONTAINE Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme FONTAINE Virginie, M. MAILLIEN Bernard, Mme ALAPETITE Aurélie, M. DUFAY Dominique, Mme MAITRE Jacqueline, M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAMOT Annie, Mme GIRAUDET Marie-Laure, M. PAIN Pierre, M. CHAUMEAU Didier, M. BOUSSAGEON Guy, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Pouvoirs : M. REDEUILH Régis a donné pouvoir à Mme FONTAINE Virginie
Mme PEZANT Emilie a donné pouvoir à M. MAILLIEN Bernard

M. BOUSSAGEON Guy est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants. Madame le maire précise qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Madame le Maire constate qu'une seule liste est déposée, liste « Ecouter, Agir, Valoriser ». Les conseillers municipaux ont déposé à l'appel de leur nom leur bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet, puis il a été procédé au dépouillement :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	11

La liste « Ecouter, Agir, Valoriser » a obtenu 11 voix soit 3 délégués et 3 suppléants.

Mme FONTAINE Virginie, M. MAILLIEN Bernard, Mme ALAPETITE Aurélie délégués

M. DUFAY Dominique, Mme MAITRE Jacqueline, M. REDEUILH Régis suppléants

DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DE SECTEURS PARTICULIEREMENT AFFECTES PAR LA CRISE SANITAIRE

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur MAILLIEN Bernard, adjoint aux finances qui expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme,

de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Les membres du conseil municipal souhaitent soutenir les entreprises de la commune.

Vu le 3° de la loi de finances rectificative pour 2020

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

CHARGE Madame Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

MODIFICATION DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire laisse la parole à M. MAILLIEN Bernard, adjoint aux finances, qui explique que suite au contrôle de légalité la commune a été obligé de faire une modification du budget principal.

En effet, suite à une erreur de saisie du report 2019 du résultat d'investissement, il a été convenu de modifier comme suit afin de ne pas changer le total général du budget principal :

<i>001 Solde d'exécution de la section d'investissement</i> : + 56 359,65 €
--

<i>2315 Opération 89 : Voirie Générale</i> : - 56 359,65 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. MAILLIEN Bernard, à l'unanimité

ACCEPTE la modification du budget principal.

La séance est levée à 21h.